

Politique municipale en matière d'alcool : un rôle pour les gouvernements au Canada

But

Le présent document explique aux gouvernements provinciaux et territoriaux ce qu'ils peuvent faire pour aider leurs communautés à instaurer une culture de consommation d'alcool axée sur la sécurité et la modération, et ce, au moyen de politiques municipales en matière d'alcool (PMMA). Il s'ajoute à une série de documents présentant les approches adoptées et les leçons tirées par quelques provinces canadiennes. Soulignons aussi que l'élaboration de telles politiques est l'une des recommandations de la [Stratégie nationale sur l'alcool](#) du Canada (Groupe de travail sur la Stratégie nationale sur l'alcool, 2007).

En quoi consiste une politique municipale en matière d'alcool?

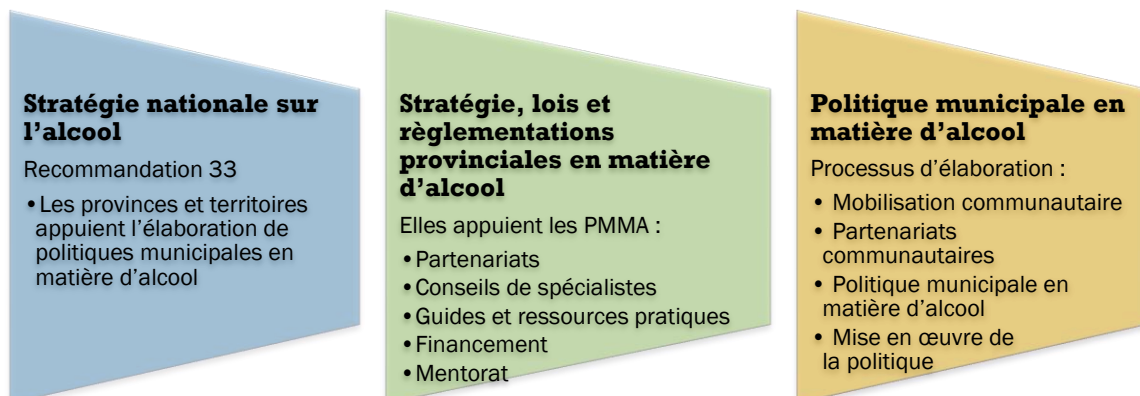
Les PMMA font partie intégrante de toute démarche stratégique exhaustive de gestion de l'alcool. À l'instar du changement culturel qui a conduit à une diminution du tabagisme ou à l'acceptation du port obligatoire de la ceinture de sécurité, changer les attitudes et les comportements en lien avec l'alcool nécessite une approche à volets multiples reposant entre autres sur une harmonisation des politiques et stratégies sur l'alcool aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal. Les PMMA fournissent une série de règles encadrant la consommation d'alcool dans une communauté et respectent ou renforcent les lois et réglementations locales sur l'alcool.

Que prévoit une PMMA?

Une PMMA prévoit des paramètres pour assurer le déroulement sécuritaire d'activités tenues sur des terrains possédés ou gérés par la municipalité où de l'alcool est offert (p. ex. festivals, événements sportifs, centres communautaires). Une telle politique énonce aussi les responsabilités et possibles obligations du grand public.

Une PMMA prévoit aussi de nombreux éléments, comme les rôles et responsabilités des gestionnaires, des stratégies de gestion de la consommation (p. ex. verre standard, boissons à faible teneur en alcool et absence de « dernière tournée ») et des procédures d'application de la politique et des sanctions en cas d'infraction.

Figure 1 : Liens entre les diverses politiques sur l'alcool





Les politiques municipales en matière d'alcool sont-elles efficaces?

Quelques initiatives mises de l'avant par le Centre de toxicomanie et de santé mentale pour favoriser l'élaboration de PMMA en Ontario ont été évaluées. Cette évaluation a fait ressortir un lien entre des PMMA exhaustives et une réduction des méfaits de l'alcool (Douglas, Rylett, Narbonne-Fortin et Gliksman, 1999).

Voici quelques exemples de changements positifs découlant de l'application d'une PMMA :

- Accessibilité réduite de l'alcool pour les mineurs;
- Moins de perturbations dans les communautés en raison de l'alcool;
- Baisse du nombre de blessures et de visites à l'hôpital;
- Moins de cas de conduite avec les facultés affaiblies;
- Plus grand sentiment de sécurité et recours moins fréquent aux services de police et de sécurité;
- Baisse des coûts supportés par les contribuables;
- Diminution des risques juridiques auxquels s'exposent les administrations locales.

Pour une analyse des changements attribuables aux PMMA, consulter Gliksman, Douglas, Rylett et Narbonne-Fortin (1995); Narbonne-Fortin, Rylett, Douglas et Gliksman (2003); Santé publique Ontario (2016).

Inciter les municipalités à se doter de PMMA est avantageux pour les provinces et territoires

Les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent un rôle dans la promotion de communautés en santé et, pour y arriver, ils doivent favoriser l'élaboration et l'application de PMMA.

Améliorer la mise en application des politiques et réglementations provinciales sur l'alcool à l'échelle locale

La mise en application complète des politiques, des lois et des réglementations provinciales ou territoriales sur l'alcool s'avère difficile à l'échelle locale. Cela dit, les autorités municipales ont une grande latitude pour mettre en œuvre des arrêtés et des règlements qui contribuent à gérer la disponibilité et l'accessibilité de l'alcool sur leur territoire. Avec une PMMA, il est possible d'appliquer ou de renforcer les politiques provinciales, tout en tenant compte du contexte local unique qui pourrait exacerber les méfaits de l'alcool. Ajoutons qu'une PMMA pourrait aussi aborder d'autres points, comme une forte densité de bars sur un petit territoire, un milieu rural, des activités tenues à proximité d'établissements postsecondaires et des événements spéciaux ponctuels dont la supervision est confiée à des bénévoles bien intentionnés, mais dont la formation est insuffisante.

Tenir compte des réalités complexes auxquelles font face les communautés par rapport à l'alcool

Il arrive parfois que les communautés hésitent à s'attaquer aux effets négatifs de l'alcool quand ce dernier joue un grand rôle dans l'économie locale, notamment dans le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, et l'agriculture (p. ex. vignobles, microbrasseries). Parmi les moyens dont disposent les gouvernements pour amener les communautés à collaborer pour régler les problèmes liés à l'alcool,



citons offrir de l'aide financière, obtenir les conseils de spécialistes et instaurer des partenariats ou des mécanismes permettant aux communautés d'échanger sur leurs expériences.

Faire preuve de leadership

Il faut de la sensibilisation, du temps et de la détermination pour passer à une culture de modération, mais les municipalités sont souvent confrontées à divers enjeux contradictoires. Par contre, faire de l'élaboration de PMMA une question prioritaire pour les gouvernements provinciaux et territoriaux met l'accent sur les répercussions de l'alcool et place cette question au cœur des préoccupations municipales. La création de partenariats entre les gouvernements et des secteurs comme la santé publique permet aussi d'attirer l'attention sur les enjeux locaux liés à l'alcool et d'y trouver des solutions.

Principales considérations pour les gouvernements provinciaux et territoriaux

Que font les autres provinces

Voir les autres documents ci-dessous qui décrivent comment la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse appuient l'élaboration de PMMA à l'échelle provinciale :

- L'approche de la [Nouvelle-Écosse](#) vise la mobilisation des communautés.
- L'[Ontario](#) met l'accent sur la santé publique.
- La [Colombie-Britannique](#) allie une démarche en santé publique à un objectif axé sur la promotion d'une culture de modération.

Pendant l'élaboration de PMMA, les responsables des gouvernements provinciaux et territoriaux ne devraient pas oublier les facteurs de réussite suivants :

- Pour appuyer les communautés et rester en contact avec elles, conclure des partenariats avec des associations communautaires ou avec des représentants du secteur de la santé publique de la province ou du territoire;
- Offrir une aide financière suffisante (subventions d'environ 7 000 à 10 000 \$) pour favoriser l'élaboration de PMMA, en faisant appel à la mobilisation communautaire; verser les subventions par étape, à mesure que la PMMA progresse (de la consultation, à l'élaboration, à l'application);
- Fournir une liste d'experts-conseils (p. ex. spécialistes des politiques sur l'alcool, consultants en santé publique) en mesure de contribuer à des points précis d'une PMMA;
- Animer des ateliers régionaux réunissant des représentants de communautés qui sont en train d'élaborer et d'appliquer des PMMA pour favoriser l'échange d'idées et de stratégies et renforcer les réseaux intercommunautaires;
- Intégrer l'élaboration de PMMA à la stratégie provinciale ou territoriale sur l'alcool;
- Enchâsser officiellement les responsabilités en santé publique aux efforts déployés pour réduire les méfaits de l'alcool dans des politiques publiques faisant la promotion de communautés en santé.



Références

- Douglas, R.R., M. Rylett, C. Narbonne-Fortin et L. Gliksman. « The evolution of municipal alcohol policy: Ontario 1980–1998 », *Municipal World*, vol. 109, n° 7 (1999), p. 21–23.
- Gliksman, L., R.R. Douglas, M. Rylett et C. Narbonne-Fortin. « Reducing problems through municipal alcohol policies: the Canadian experiment in Ontario », *Drugs: Education, Prevention and Policy*, vol. 2, n° 2 (1995), p. 105–118.
- Groupe de travail sur la Stratégie nationale sur l'alcool. *Réduire les méfaits liés à l'alcool au Canada : Vers une culture de modération*, Ottawa (Ont.), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2007.
- Narbonne-Fortin, C., M. Rylett, R.R. Douglas et L. Gliksman. *Le Guide de la politique municipale en matière d'alcool : ressource pratique pour une gestion réussie de la consommation d'alcool en milieux récréatifs*, Toronto (Ont.), Centre de toxicomanie et de santé mentale, 2003.
- Santé publique Ontario. *Guide d'introduction aux politiques municipales en matière d'alcool et à la santé publique*, Toronto (Ont.), chez l'auteur, 2016.

